



## Fonction publique d etat

-----  
Par Sarah13130

Bonjour à tous, je suis actuellement détachées au sein du ministère de l'intérieur. J'ai subi à de nombreuses reprises du harcèlement de la part de mes collègues et de mes responsables hiérarchique. J'ai fait intervenir mon Syndicat sans resultat j'ai été contraint d'être sous antidépresseurs et somnifères, car cette situation de harcèlement m'empêchait de dormir la nuit. Malgré tout aucun pas n' a été fait de la part de ma direction. Ma demande d'intégration a été refusé. J'ai donc été renouvelé d'un an pour mon détachement. À l'heure actuelle. Je suis en arrêt maladie et un des responsables S'est permis de contacter mon médecin traitant pour lui demander si mon arrêt maladie était un vrai arrêt. Mon médecin traitant effectue les arrêts maladie par télétransmission. De ce fait. Je n'ai pas les trois volets classiques mais une simple feuille blanche que j'ai transmis à mes responsables. J'ai tout de même contacté le secrétariat général du ministère de l'intérieur pour être sûr , que cette feuille suffisait, ils m'ont confirmé qu'il n'y avait aucun souci à leur niveau. Je souhaiterais savoir s'il vous plaît si mon services avait le droit de prendre attache avec mon médecin traitant et se permettre de lui demander si cela était bien en arrêt maladie.